

Le radar était dans une voiture mal stationnée

par Mirko Martino - Un véhicule banalisé occupait des places réservées aux deux-roues, vendredi. La police reconnaît que le parcage était inadéquat. Mais les éventuelles amendes restent valables.

Plusieurs étudiants de l'Epsic ont été étonnés de voir une voiture stationnée sur des places réservées aux deux-roues en face de leur école, sur la rue de Genève, vendredi vers 11h. Surtout qu'en s'approchant du véhicule, ils y ont découvert un radar qui contrôlait la vitesse du trafic. «C'est du grand n'importe quoi, s'indigne l'un d'eux. Comment demander aux automobilistes de se conformer aux règles de circulation si les forces de l'ordre elles-mêmes ne les respectent pas?»

Porte-parole de la police lausannoise, Raphaël Pomey reconnaît que le parcage n'était pas adéquat. «Nous sommes au début d'un processus d'uniformisation des pratiques en matière de contrôles radar, qui vise à faire disparaître ce type de situations», indique-t-il. Les automobilistes flashés lors de ce contrôle n'ont cependant pas à espérer une éventuelle annulation de leur amende. «Le contrôle ainsi opéré ne peut pas être invalidé à cause d'une erreur de parcage», indique Véronique Fontana, avocate experte en matière de circulation routière. Quant au policier responsable de ce stationnement non-conventionnel, il est peu probable qu'il soit sanctionné, selon la femme de loi. «Il a fait cela dans le cadre d'une opération de service et pourrait être exempté de toute peine, estime-t-elle. Je pense que la Commission de police refuserait d'entrer en matière.»